



Informations utiles et conditions

Votre exemple inspire

Pour notre communication, nous nous servons de photos de véritables gérants et entrepreneurs comme vous. D'hommes et de femmes qui ont pris leur envol et en inspirent d'autres à suivre leur exemple.

Xerius et vous-même pouvez utiliser les photos de cette séance, qui vous est offerte gratuitement par Xerius, sur les sites web et dans les communications au format numérique ou papier.

En tant que guichet d'entreprises et caisse d'assurances sociales, Xerius atteint 1 million d'indépendants flamands. Quand nous utilisons votre photo sur nos sites web ou dans d'autres communications, il s'agit d'une belle carte de visite, n'est-ce pas ?

Vos photos sur votre propre site ou vos propres dépliants ?

Aucun problème, bien entendu ! Il serait dommage que nous soyons les seuls à utiliser le résultat de la séance photo professionnelle. Vous êtes libre de vous servir des photos dans votre propre communication papier ou numérique. Vous devez simplement mentionner le photographe (Leo De Bock) avec votre photo. Pour ce faire, insérez son nom dans votre texte ou utilisez son nom en hashtag (#). Peu importe la manière dont vous le citez, du moment que vous ne l'oubliez pas.

La séance photo à proprement parler

Nous organisons une séance photo professionnelle avec le photographe primé [Leo De Bock](#), au cours de laquelle il vous montrera tel que vous êtes : entreprenant et inspirant.

Bon à savoir : notre photographe organise ses séances par ordre d'inscription. Plus tôt vous vous inscrivez, plus vite c'est votre tour. N'attendez donc pas trop longtemps.

Quelques éléments supplémentaires à prendre en compte pendant la séance photo :

- Si plusieurs personnes apparaissent à l'image, elles doivent être informées de la manière dont les photos peuvent être utilisées ou publiées. En vue de l'efficacité de la séance photo, nous vous prions de les informer au préalable, si possible. La séance se déroulera plus vite de cette façon.
- Dans quelques cas exceptionnels, le photographe demande, dans le cadre de la protection de la vie privée, une autorisation écrite aux personnes qui apparaissent à l'image. Cette autorisation est demandée dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Le photographe, Leo De Bock, fournira un formulaire simple à cet effet. Vous ne devez rien faire de particulier.

C'est le cas :

- Pour les enfants jusqu'à 13 ans. Dans ce cas, une autorisation écrite d'un parent est nécessaire.
- Si la santé, la religion, la race ou l'origine ethnique, l'affiliation à un syndicat, la conviction politique ou l'orientation sexuelle peuvent être déduites du contexte ou de l'image. Dans ce cas, la personne même doit donner son autorisation écrite.



Vous ne voulez plus que Xerius utilise votre photo ?

Nous en sommes navrés, bien entendu, mais nous comprenons qu'il existe des situations où vous ne souhaitez plus être représenté en tant qu'entrepreneur.

Vous pouvez retirer le consentement accordé lorsque vous vous êtes inscrit à la séance photo en envoyant un e-mail à privacy@xerius.be en demandant de ne plus utiliser vos photos et en précisant le motif. Nous intervenons immédiatement dès que nous recevons cette demande avec le motif. Nous vous tenons au courant de la situation, évidemment.

Quand votre photo est utilisée, nous vous garantissons ce qui suit quel que soit le support :

- Communication numérique et usage en ligne : Dans les 30 jours après votre demande, votre photo ne se trouve plus sur les sites web ou les actions qui relèvent de la gestion de Xerius. Nous déclinons toute responsabilité concernant l'apparition de la photo dans les systèmes numériques (ou leur cache) que nous ne gérons pas nous-mêmes et pour lesquels nous n'avons donné aucun ordre.
- Usage papier : Lorsque votre photo est utilisée sur nos dépliants ou tracts, nous ne passons plus de nouvelle commande à partir de ce moment. Nous continuons toutefois à utiliser notre stock. Récupérer tous les dépliants distribués n'est pas réalisable dans la pratique. Une fois qu'ils sont distribués, ils le sont définitivement.

Votre photo n'est pas utilisée à ce moment-là ? Dans ce cas, nous veillons bien entendu à ce qu'elle ne soit plus utilisée non plus dans de futures actions.

Tout le monde peut-il avoir recours à cette offre ?

Oui. Du moins, si vous êtes affilié à titre principal auprès de Xerius.

Attention : pour la première vague de séances photo, du 1^{er} décembre 2019 au 31 mai 2020, le nombre de participants est limité à 25. Inscrivez-vous donc rapidement pour profiter de cette offre.

Dites « Cheese » !